



---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : BAIL MOBILITE DU LOGEMENT  
MEUBLE SIS 59 RUE DE LA JARRY, 2EME  
ETAGE DROITE POUR LA PERIODE DU 27  
FEVRIER 2023 AU 14 OCTOBRE 2023**

**DÉCISION N° DM-23-079  
EN DATE DU 10 FEVRIER 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020, donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-22-177 du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire délégué à l'administration générale ;

**CONSIDÉRANT** le programme « Territoires volontaires », porté par France Volontaires qui a pour objectif, d'accroître le nombre de services civiques internationaux et de faciliter l'accès au dispositif pour les collectivités territoriales engagées en faveur de la solidarité et des objectifs de développement durable.

**CONSIDÉRANT** l'autorisation du programme « Territoires volontaires » et du service civique international de réciprocité accordé à Madame Eline-Tirsa POTY ;

**CONSIDÉRANT** la demande d'hébergement de Madame Eline-Tirsa POTY ;

**CONSIDÉRANT** que le logement meublé situé au 2<sup>ème</sup> étage droite du bâtiment sis, 59, rue de la Jarry, propriété de la ville est libre de toute occupation ;

**CONSIDÉRANT** qu'un bail mobilité peut être consenti à Madame Eline-Tirsa POTY ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** un bail mobilité avec Madame Eline-Tirsa POTY, demeurant Lot IVF 76 – Behoririka – 101 Antananarivo (MADAGASCAR), pour la mise à disposition du logement meublé situé au 2<sup>ème</sup> étage droite du bâtiment sis, 59, rue de la Jarry, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 650,00 € (six-cent-cinquante euros), toutes charges comprises à compter du 27 février 2023 et jusqu'au 14 octobre 2023 inclus.

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de l'administration  
générale, de la sécurité publique et des affaires  
patriotiques,

***Signé***

**Eric BENSOUSSAN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20230210-Imc1H10477H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 10/02/2023  
Date de Publication : 10/02/2023